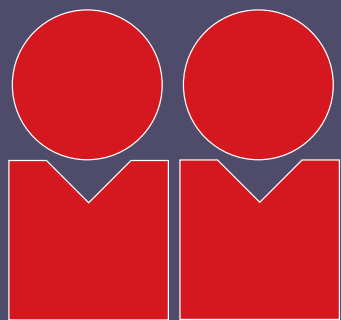




Été 2014 • Volume 48, numéro 2

ColBlanc

Le magazine officiel du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP-FTQ)



DEBOUT pour nos régimes de retraite !

Le mot du président
L'heure de la mobilisation est venue !
page 3

Équité salariale
Un marathon qui tire à sa fin !
page 4

Régime de retraite
La loi est-elle nécessaire ?
page 5

LE PLUS IMPORTANT SYNDICAT DU SECTEUR MUNICIPAL QUÉBÉCOIS



@ColsBlancsMTL



Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP)



sfmm429.qc.ca



Sommaire

3 Debout pour nos régimes de retraite !
Alain Fugère, président

4 Équité salariale : Un marathon qui tire à sa fin
Francine Bouliane, secrétaire générale

5 La loi est-elle nécessaire ?
Gilles Maheu, trésorier-archiviste

6 Coupures dans les bibliothèques de CDN-NDG :
Les citoyens écoperont
Francine Bouliane, secrétaire générale
Maryse Chrétien, vice-présidente par intérim

7 Socialement responsables dans nos régimes de
retraite : c'est possible... quand on veut !
Mario Sabourin, vice-président

8 Faites travailler les Cols blancs !
Benoît Audette, vice-président

9 Le SVPM a perdu son sens des priorités
Lyne Lachapelle, vice-présidente

10 « Le projet de loi, on n'en veut pas ! »
Jean Pierre Wafuana, resp. par intérim du Comité du journal

12 Comité LAST : Protégeons nos emplois !
Maryse Chrétien, vice-présidente par intérim

13 Le Comité des horaires atypiques : Nouvelle équipe
Jean-Pierre Chalifoux, resp. du Comité des horaires atypiques

14 Troisième colloque en SST
Luc Veillette, agent de prévention SST

16 Un été sans danger
Julie Lépine, agente de prévention SST

17 XVI^e congrès biennal du CPSM
Le Comité du journal

18 Projet de Loi C-377 : Mépris et gaspillage !
Le Comité du journal

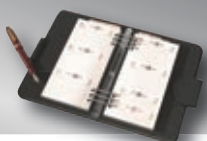
19 Du syndicalisme... en Pologne
Maryse Chrétien, vice-présidente par intérim

21 Tournoi de golf 2014
Le Comité du journal

22 Fête estivale des enfants
Le Comité du journal

Date de tombée des textes pour le prochain numéro du

ColBlanc
le vendredi 15 août 2014



L'ÉQUIPE DU COLBLANC



FRANCINE BOULIANE
Responsable
à l'Exécutif



JEAN PIERRE
WAFUANA
Responsable par intérim
du Comité du journal



LOUIS LONGPRÉ
Agent de communication



JULIEN FOURNIER
Membre
du Comité du journal



MARYSE CHRÉTIEN
Responsable
du Comité du journal



SIMON WELMAN
Membre
du Comité du journal

Notre couverture : Parc Jean-Drapeau, le 8 juin : des Cols blancs de l'île de Montréal participent avec d'autres membres de la Coalition pour la libre négociation à une activité de sensibilisation menée auprès des spectateurs du Grand Prix de Montréal. Ils en profitent pour « baptiser » le drapeau aux nouvelles couleurs du SFMM. (photo : Louis Longpré)



ColBlanc
Le magazine officiel du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP-FMQ)

Été 2014 • Volume 48, numéro 2

Publication officielle des membres du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) distribuée trimestriellement à 10 000 exemplaires.

Nos pages sont ouvertes à tous les membres du Syndicat. Cependant, le Comité du journal se réserve le droit de refuser la publication de textes qui ne rencontrent pas les critères établis par la politique d'information du SFMM (SCFP). Les textes publiés dans ce magazine n'engagent que leurs auteurs.

Toutes reproduction, traduction et diffusion des textes sont autorisées à condition d'en citer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque de la législature et

à la Bibliothèque nationale du Québec, Division des acquisitions pour Canadienne et Bureau de dépôt légal, Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa (SSN 0227-6064).

Composée et imprimée par des travailleuses et travailleurs syndiqués, membres d'un syndicat affilié à la FTQ.

Veuillez prendre note que, dans le seul but d'alléger le texte, le masculin comprend le féminin et vice-versa.

Photographe : Maryse Chrétien, Julie Lépine et Louis Longpré

Infographiste : Marcel Huot
(Atelier Québécois Offset inc.)



8790, avenue du Parc, Montréal (Québec) H2N 1Y6
Téléphone : 514 842-9463 • Télécopieur : 514 842-3683
Courriel : colblanc@sfmm429.qc.ca • www.sfmm429.qc.ca



L'heure de la mobilisation est venue Debout pour nos régimes de retraite !

Alain Fugère • Président

Le 12 juin, le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi 3 sur les régimes de retraite. Nous dénonçons fermement ce projet de loi qui, en plus de réduire considérablement nos revenus à la retraite ainsi que ceux des retraités actuels, vient nier catégoriquement le principe de la libre négociation.



Le projet de loi forcerait les municipalités et les syndicats à renégocier les dispositions des régimes et à les restructurer de façon à atteindre un plafond maximal de 18 % de nos cotisations et de celles de l'employeur. Ceci entraînerait nécessairement une réduction significative des bénéfices prévus aux régimes.

Ce n'est pas tout : les participants actifs au 1^{er} janvier 2014 se verraient refiler la facture des déficits passés, à part égale avec les municipalités. Les retraités pourraient, quant à eux, être privés de l'indexation prévue à leur rente. Autrement dit, nous allons payer plus pour, en fin de compte, avoir beaucoup moins.

sommes prêts à trouver des solutions. Nous demeurons cependant convaincus que c'est par la négociation que nous pouvons y arriver.

Or, le pire des scénarios vient de se concrétiser. Le ministre Moreau a voulu nous imposer un cadre rigide et coercitif ne laissant aucune place à la négociation.

Le gouvernement a rejeté du revers de la main tous nos arguments et est allé de l'avant avec un projet de loi excessif qui répond en tous points aux demandes des maires et des municipalités. Il y a de quoi être révolté face à ce projet de loi qui compromet de façon évidente notre droit fondamental à la libre négociation.

leur part de cotisation ne représente qu'environ 21 % du coût total de leur régime. On est loin du partage 50-50 qui est réclamé par les employeurs, n'est-ce pas M. Couillard¹ ?

Nous n'avons pas dit notre dernier mot

La Coalition syndicale pour la défense de nos régimes de retraite va exercer la pression nécessaire sur le gouvernement en multipliant les actions visant à lui faire modifier son projet de loi. Votre Syndicat est l'un des membres fondateurs de cette Coalition et participe activement à chacune de ses activités.

Pour la suite des événements, une commission parlementaire est prévue en août. Les membres de la Coalition seront appelés à y faire des représentations et le projet de loi devrait être adopté en décembre.

Dites-vous bien que nous ne sommes pas seuls à mener cette bataille pour faire entendre raison au gouvernement. Cols blancs, cols bleus, chauffeurs d'autobus, policiers, pompiers, tous sont unis pour la même cause. Au total, nous sommes plus de 65 000 employés municipaux, membres de la Coalition, et nous sommes déterminés à ne pas nous laisser faire !

Je peux vous garantir qu'il fera chaud cet été et cet automne ! Nous aurons besoin de chacun d'entre vous dans les semaines et les mois à venir. Votre implication sera cruciale. L'avenir de nos régimes de retraite en dépend.

Col blancs, DEBOUT, pour nos régimes de retraite !

Syndicalement,



Complexe sportif Claude-Robillard, le 18 juin : quelque 1100 Cols blancs de l'île de Montréal participent à une assemblée générale extraordinaire au terme de laquelle ils voteront à 95,6 % en faveur d'une résolution impliquant des moyens de pression.

Notre droit à la libre négociation bafoué

Nous sommes conscients des difficultés que connaissent actuellement les régimes de retraites à prestations déterminées, et nous

La faute aux municipalités

Il faut pourtant reconnaître que, si nos régimes de retraite connaissent aujourd'hui des déficits actuariels, c'est en grande partie dû à la mauvaise gestion des maires de l'époque qui, pendant des années, se sont offert des congés de cotisations.

Nous demander de combler ces déficits passés, c'est clairement exiger que nous remboursions ce que les employeurs nous ont volé. Pour reprendre les termes de Marc Ranger, le porte-parole de la Coalition municipale sur la libre négociation : « Ce projet de loi est un véritable

hold-up ! » Pour ma part, je vous dirais que c'est un réel massacre de nos régimes de retraite.

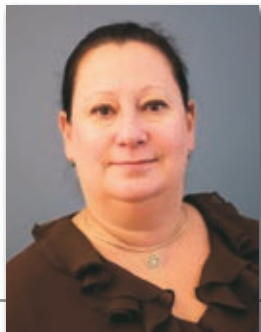
Pendant ce temps, on lisait récemment dans les grands quotidiens que les députés ont des régimes de retraites en or. En effet,

¹ SALVET, Jean-Marc. 2014. « Régime de retraite des députés : la "Ferrari" poursuit sa route ». *Le Soleil* (Québec), 10 juin 2014.

Équité salariale à la Ville de Montréal

Un marathon qui tire à sa fin !

Francine Bouliane • Secrétaire générale



Le 27 mars dernier, la Ville de Montréal a informé la Commission de l'équité salariale qu'elle retirait sa demande d'étalement supplémentaire adressée le 17 octobre 2013. En route, donc, vers la fin d'une saga !

Plus rien n'empêche la Ville de régler une fois pour toutes ce dossier et de payer complètement toutes les personnes ayant droit à des ajustements d'équité salariale : les salariés auxiliaires et permanents, les salariés des villes

reconstituées entre le 21 novembre 2001 et le 31 décembre 2005, les retraités et les personnes qui ne sont plus à l'emploi. Toutes les personnes qui occupent ou ont occupé un emploi visé par la *Loi sur l'équité salariale* et ayant droit à un ajustement pourront

être payées rétroactivement, et ainsi voir leur salaire exempt de discrimination salariale basée sur le sexe de la personne.

La Ville de Montréal a, dans un premier temps, procédé aux ajustements des taux

SUITE À LA PAGE 5

Ville	Responsabilité Ville de Montréal Période du 21 nov. 2001 au 31 déc. 2005		Responsabilité villes reconstituées Période du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2010				
	Phase 1 ¹	Phase 2 ²	Transfert du « taux équité » ³	1 ^{er} affichage ⁴	2 ^e affichage ⁵	Paielement des ajustements ⁶	Paielement de l'indemnité supplémentaire ⁷
Côte-Saint-Luc	Fait	À venir	Non réglé	Fait	Demande de conciliation		
Dollard-des-Ormeaux	Fait	Fait	Oui	Fait	Fait	Fait	Oui
Dorval	Fait	À venir	Non	Fait	Fait	À venir	À venir
Hampstead	Non	À venir	Oui	Fait	Fait	Fait	Oui
Kirkland	Fait	À venir	Non réglé	Fait	À venir	À venir	À venir
Montréal-Est	Non	À venir	Oui	Fait	Fait	À venir	À venir
Montréal-Ouest	Non	À venir	Non	Fait	Fait	Fait	Oui
Pointe-Claire	Fait	À venir	Non	Fait	Fait	Fait	À venir
Sainte-Anne-de-Bellevue	Fait	À venir	Non réglé	Fait	À venir - Mai ou Juin 2014	À venir	À venir
Ville Mont-Royal	Non	À venir	Oui	Fait	Fait	À venir	À venir
Westmount	Fait	À venir	Non réglé	Fait	Fait	À venir	Ne s'applique pas

¹ Aux yeux de la Ville de Montréal, seules les personnes ayant atteint l'échelon maximum avaient droit à des ajustements en vertu de la *Loi sur l'équité salariale*. Les Cols blancs des villes reconstituées qui n'ont pas reçu d'ajustements même s'ils y avaient droit au sens de la *Loi* toucheront leur dû durant la phase 2.

² La phase 2 concerne cette fois toutes les personnes touchées par la *Loi sur l'équité salariale*, peu importe l'échelon salarial occupé durant cette période. Ce changement fait suite à une décision rendue par la Commission de l'équité salariale le 15 mai 2013. La Ville de Montréal a fourni la documentation leur permettant d'effectuer les calculs. Elle leur a également offert la possibilité de tenir des rencontres individuelles.

³ À compter du 1^{er} janvier 2006. Les villes reconstituées doivent intégrer le « taux équité » déterminé par la Ville de Montréal au terme de son exercice d'équité salariale. Des griefs ont été déposés au nom des Cols blancs concernés de toutes ces villes.

⁴ Premier affichage, qui établit les prédominances féminine et masculine des emplois occupés par les Cols blancs.

⁵ Second affichage, qui détermine quels emplois doivent faire l'objet de correctifs salariaux en vertu de la *Loi sur l'équité salariale*, ainsi que le taux de ces correctifs. L'exercice est alors réputé terminé.

⁶ Ce paiement inclut l'ajustement du taux horaire et le paiement des sommes dues depuis le 1^{er} janvier 2006, sommes portant intérêt au taux légal de 5 %.

⁷ Ce versement fait suite à des décisions rendues par la Commission de l'équité salariale. Ces villes doivent verser une indemnité supplémentaire, variable trimestriellement entre 0 et 3 %, parce qu'elles n'ont pas terminé l'exercice d'équité salariale le 31 décembre 2010, comme le prévoit la *Loi*.



Régimes de retraite dans le secteur municipal

La loi est-elle nécessaire ?

Gilles Maheu • Trésorier-archiviste



Le gouvernement vient de déposer un projet de loi imposant les bases de négociation pour les régimes de retraite dans le secteur municipal. Ce faisant, il dicte des règles tellement contraignantes qu'il sera difficile de discuter d'égal à égal avec les villes. Le partage des déficits passés est vraiment la pire chose que le gouvernement peut nous imposer car c'est l'employeur qui en est responsable, et non pas les salariés. Par-dessus le marché, c'est l'employeur qui a négocié cette façon de faire !

Un petit rappel historique
La caisse de retraite, c'est un salaire différé négocié entre les parties dont l'employeur est le gestionnaire. Or, celui-ci a pris des congés de cotisation dans le passé et, lorsqu'il avait des sommes d'argent à injecter dans le régime, il devait se dire : « Si je n'investis pas le montant nécessaire, ce n'est pas le problème des travailleurs car c'est moi qui me suis engagé à payer les déficits. »

Le déficit passé n'est pas seulement dû aux mauvais rendements boursiers, mais aussi aux mauvaises décisions du Conseil municipal, qui n'a pas voulu déboursier de l'argent pour le régime de retraite. Aujourd'hui les maires ne veulent plus assumer les erreurs de leurs prédécesseurs et ils veulent nous faire payer la facture.

Les syndicats sont conscients qu'il faut

faire des changements dans le fonctionnement des régimes de retraites et plusieurs d'entre eux sont arrivés à des ententes négociées sans toucher aux déficits passés. Pourquoi alors y a-t-il quelques maires pour qui ce n'est pas suffisant ?

Celui de Québec et le nôtre sont au premier rang pour réclamer une marge de manœuvre qui émietterait les droits fondamentaux des travailleurs, comme celui de négocier librement. Ces maires, qui ne sont en réalité là que pour quelques années, veulent changer nos conditions de travail pour les 30 prochaines années.

Qu'en est-il de leurs régimes de retraite à eux ? Respectent-ils la capacité de payer des citoyens ? Le nôtre, par exemple, pense-t-il que nous allons oublier sa pension du fédéral qui s'élève à plus de 80 000 \$ par

année ? À son avis, respecte-t-elle la capacité de payer des contribuables ?

Les prochains mois

Notre implication pour défendre nos droits face à cette loi sera déterminante pour l'avenir de nos régimes de retraites. Il est évident qu'on ne peut pas laisser ce gouvernement nous manquer de respect de cette façon. La coalition syndicale qui a été mise sur pied va avoir besoin de nous tous pour contrer ce projet de loi.

On peut s'attendre à un automne chaud qui sera ponctué d'actions syndicales radicales pour contrer ces maires qui veulent nous transférer la facture des déficits passés.

Alors, Cols blancs, préparons-nous ! Debout pour nos régimes de retraite ! ♦

SUITE DE LA PAGE 4

Un marathon qui tire à sa fin !

horaires des salariés occupant actuellement un emploi visé. Les correctifs sont entrés en vigueur à l'émission des paies des 17 et 24 avril. Les personnes qui ont vu un ajustement de leurs taux horaires sont les personnes qui n'avaient pas atteint l'échelon maximum de leur emploi durant la période de référence. Également, les secrétaires de direction, dont l'ajustement avait été carrément annulé par l'exercice du maintien, ont récupéré l'ajustement d'équité salariale.

Finalement, pour la salariée qui avait atteint l'échelon maximum lors de l'ajustement du taux horaire en novembre 2012 et qui a eu un ajustement relié à un maintien à

la baisse, la remise en état du taux d'équité ne donne que quelques sous de plus l'heure. Il en est de même pour la phase finale des paiements, les ajustements rétroactifs seront significatifs pour les années où vous n'étiez pas au maximum de votre groupe de traitement. ♦

Tout comme au marathon, il faut être patient, persévérant et surtout ne pas se décourager, car au bout du compte c'est nous toutes et tous qui allons être gagnants. À travail équivalent, salaire égal !

LES AJUSTEMENTS RÉTROACTIFS, C'EST POUR QUAND ?

- Octobre pour les années où vous étiez payés par la Ville de Montréal
- Novembre pour les années où vous étiez payés par un arrondissement issu d'une ville fusionnée (p. ex. : Anjou, Saint-Léonard, Saint-Laurent, etc.)
- Les retraités toucheront leurs ajustements en même temps que les « actifs ». Quant à l'ajustement de la rente de retraite, la Ville de Montréal devrait déposer un échéancier des travaux dès septembre.

Coupures dans les bibliothèques de CDN-NDG

Les citoyens écopent !

Francine Bouliane • Secrétaire générale
Maryse Chrétien • Vice-présidente par intérim



Le 13 janvier dernier, le Conseil d'arrondissement a décidé de retrancher 300 000 \$ du budget des quatre bibliothèques de CDN-NDG. Cette décision a eu pour effet d'occasionner la fermeture de ces bibliothèques un jour par semaine, en alternance les lundis et dimanches, à compter du 1^{er} juin.

Nous ne comprenons pas que le Conseil d'arrondissement ait pris la décision de réduire ainsi les services directs aux citoyens et de diminuer les heures de travail des membres Cols blancs.

Parce que les travailleuses et travailleurs des bibliothèques de l'arrondissement CDN-NDG ont à cœur l'accès à ces installations, ils disent non ! à la fermeture des bibliothèques les lundis et dimanches parce qu'ainsi, ce n'est pas aller plus loin, c'est reculer !

Des contradictions évidentes

Pourtant, en 2005, dans un document intitulé *Diagnostic des bibliothèques municipales de l'île de Montréal*, une commission permanente a recommandé l'ouverture des bibliothèques à hauteur de 53 heures par semaine, sept jours sur sept. Cet objectif a été atteint par l'arrondissement en 2007. Pourtant, sept ans plus tard, l'arrondissement prend la décision de réduire les heures d'ouverture de ses bibliothèques. C'est un recul !

Les bibliothèques de l'arrondissement CDN-NDG sont à nos yeux plus qu'un simple endroit pour y emprunter des livres. Ce sont des endroits très sollicités pour des activités et des sorties des services de garde et d'écoles primaires, sans compter l'utilisation de la part de plusieurs étudiants universitaires des trois campus dans l'arrondissement : HEC Montréal, l'Université de Montréal et le campus Loyola de l'Université Concordia. Elles sont aussi un moyen d'inclusion sociale pour plusieurs aînés, en plus de fournir un accès Internet gratuit très utilisé par les citoyens les plus démunis de l'arrondissement.

Pour aller plus loin, les membres se mobilisent !

Réunis en assemblées sectorielles les 17 mars et 4 avril, les membres des bibliothèques de CDN-NDG ont pris la décision unanime d'enclencher des moyens d'action pour sensibiliser la population et pour convaincre l'administration municipale de maintenir l'ouverture des bibliothèques sept jours sur sept.

Présence lors du conseil d'arrondissement de mai

Les membres ont questionné le maire Russell Copeman. Ils ont discuté de chiffres avec lui, mais surtout de la nécessité et de la pertinence d'un accès aux bibliothèques de quartier pour toute la communauté qu'elle dessert. Le maire et les élus ont maintenu leur décision : les bibliothèques de l'arrondissement allaient fermer un jour par semaine à compter du 1^{er} juin.

Nous ne lâcherons pas prise pour autant ! Depuis le 27 mai dernier, les aide-bibliothécaires et les bibliothécaire(ne)s arborent fièrement un macaron du SFMM en appui à notre campagne contre les fermetures proposées dans les bibliothèques de CDN-NDG.



Le 29 mai dernier, deux moyens d'action simultanés ont permis d'informer et d'interpeller davantage les citoyens de CDN-NDG à notre cause commune : la parution d'une bannière publicitaire du SFMM sur le site Web du journal local *Les Actualités CDN-NDG* et la distribution de tracts aux entrées extérieures des quatre bibliothèques visées par les fermetures. Par ces gestes, nous avons encouragé les citoyens à déposer des plaintes et poser des questions au conseil d'arrondissement du 2 juin.

Pour aller plus loin... ne lâchons surtout pas !

Disons-le ! L'objectif ultime de cette mobilisation et de ces moyens d'action impliquant chacun d'entre vous ainsi que les citoyens lésés de CDN-NDG vise à ébranler l'appareil municipal et de faire revenir les élus sur leur décision. D'autres actions sont à prévoir.

Pour ce qui est de nos motivations, on peut en retrouver une excellente synthèse dans les propos de notre membre Fanny Garber tenus lors de la période de questions des citoyens au début du Conseil d'arrondissement du 5 mai : « Comment on peut faire pour que [les membres du Conseil se rendent compte] que, les bibliothèques, ce n'est pas juste un chiffre, un nombre de livres empruntés ; c'est aussi un bien intangible qui touche l'éducation de nos enfants, qui touche aussi l'isolement des personnes les plus vulnérables et l'intégration des nouveaux arrivants ? » ♦



Lors du Conseil d'arrondissement du 5 mai, plus de 50 travailleuses et travailleurs des bibliothèques ont déposé une pétition signée par 120 membres réclamant le maintien des heures d'accueil actuelles des bibliothèques.

Être socialement responsable dans nos régimes de retraite C'est possible... quand on veut !

Mario Sabourin • Vice-président



La santé de nos régimes de retraite est un sujet qui alimente beaucoup nos conservations et aussi l'opinion publique depuis quelque temps. Souvent, les journalistes biaisent la vérité, plus particulièrement les chroniqueurs qui affectionnent certains élus municipaux et provinciaux au discours de droite, cassent du sucre sur le dos des travailleurs du secteur public.

Saviez-vous que, depuis 2008, la FTQ offre la possibilité d'adhérer à un régime de retraite par financement salarial ? Ce régime, le RRFS-FTQ est un régime multi employeurs qui compte 7948 participants répartis en 137 groupes travaillant chez 91 employeurs différents. Il offre un régime à prestations déterminées (PD) de type salaire carrière avec une rente garantie à la retraite sans réduction actuarielle entre 60 et 65 ans, avec une fixation de pourcentage allant jusqu'à 2 % par année de service et pour lequel des cotisations volontaires sont aussi permises.

La cotisation de l'employeur et des participants est fixe et négociée, et aucun congé de cotisation n'est permis. Les surplus et déficits sont la seule responsabilité des participants. Une indexation annuelle non garantie est aussi prévue, et peut atteindre 4 % si la santé du régime le permet. Cependant, la rente acquise est quant à elle garantie. Le taux de solvabilité du régime est de 119,9 %, provisionné avec indexation à 112,6 % et dont le taux de capitalisation est de 188,5 % – de quoi faire rougir bien des employeurs promoteurs de régime dans le monde municipal !

En bref, les travailleurs sont entièrement maîtres du régime et décident de ses orientations sans contrainte de l'employeur.

LA SHDM et ANJOU 80 : un pas vers l'avant

Deux groupes de membres du SFMM œuvrant pour des sociétés paramunicipales profitent de ce type de régime, soit la Société de développement et d'habitation de Montréal (SHDM), depuis janvier 2011, et Anjou 80, depuis juillet 2010.

À la SHDM, ce régime a remplacé un ancien REÉR collectif, ce qui a permis à nos membres d'avoir un véritable régime de re-

traite garantissant une rente annuelle décente au moment de leur départ.

Pour nos membres évoluant à Anjou 80, une petite société paramunicipale œuvrant dans le domaine du logement abordable, le RRFS-FTQ a remplacé leur ancien régime de retraite qui s'est retrouvé en terminaison à la suite du refus de la Ville de Montréal de leur permettre de joindre en 2011 le Régime harmonisé de Montréal en même temps que ceux de l'« ancienne » Ville d'Anjou ! Quelle belle conscience sociale de Montréal à l'époque !

Socialement responsable

En février 2014, l'administrateur du régime a avisé les groupes participants que, pour maintenir un régime en bonne santé financière à la suite de la publication d'une étude de l'Institut canadien des actuaires faisant état d'une augmentation de l'espérance de vie des hommes (à 85,6 ans, en hausse de 1,3 année) et des femmes (à 89,9 ans, en hausse de 2,5 années), il paiera plus longtemps des rentes aux bénéficiaires !

Pour assurer la viabilité et la pérennité du régime pour lequel nos membres participants sont les « promoteurs » par l'intermédiaire du RRFS-FTQ, nous avons pris le taureau par les cornes sans lois ni menaces et avons rencontré nos membres participants en assemblées extraordinaires pour leur expliquer la problématique et les enjeux. Les membres ont alors décidé de corriger la situation rapidement, au contraire de nos employeurs du secteur municipal qui, eux, tergiversent et réclament à grands cris au gouvernement du Québec d'agir où eux ont failli à leurs obligations et engage-

ments en matière de saine gestion !

Des gestes concrets

Le 6 mai dernier, nos membres œuvrant à Anjou 80 se sont réunis en assemblée extraordinaire et ont accepté de hausser leurs cotisations salariales au régime de 1 % afin d'en maintenir la santé et la pérennité des avantages ainsi que le taux de leur rente annuelle garantie à 1,65 % par année de participation.

Dans le même ordre d'idées, le 21 mai dernier, nos membres travaillant à la SHDM leurs ont emboité le pas en adoptant une hausse de 1,42 % afin eux aussi de maintenir leurs avantages prévus par le régime de retraite, comme une rente annuelle garantie de 1,69 %.

Ces deux exemples sont la preuve que nous pouvons tous ensemble, en tant que travailleurs, être socialement responsables et assurer ainsi la pérennité de nos régimes de retraite sans l'intervention bulldozer du gouvernement du Québec dans la conduite de nos relations de travail !

J'en profite donc pour féliciter et remercier nos membres d'Anjou 80 et de la SHDM d'avoir été socialement responsables dans la gestion de leur régime de retraite sans intervention du gouvernement !

Vive la libre négociation ! Parce que ça marche ! ♦

DERNIÈRE HEURE

Les Cols blancs de la Cité de Dorval ont décidé de prendre les grands moyens devant l'absence de progrès des négociations en vue du renouvellement de leur convention collective, négociations qui comprennent des enjeux liés aux avantages prévus par leur régime de retraite. En effet, lors d'une assemblée générale qui s'est déroulée le 19 juin, ils ont voté par scrutin secret dans une proportion de 93 % en faveur du déclenchement de moyens de pression allant jusqu'à la grève !

Pour que le contribuable en ait pour son argent Faites travailler les Cols blancs !

Benoît Audette • Vice-président



À la suite du gel d'embauche décrété par le directeur général de la Ville Alain Marcoux, le SITE a donné une série de contrats à des firmes d'ingénierie (dont celles ayant bénéficié de publicité gratuite durant les audiences de la Commission Charbonneau) pour la conception et la surveillance de travaux. Cela, malgré les beaux discours entendus durant la campagne électorale sur la reconstitution de l'expertise à l'interne afin d'arrêter de se faire avoir !

Allô ? Depuis l'an dernier, aucun poste d'agent technique additionnel n'a été créé pour la conception et la surveillance de travaux. Pire : on demande à nos agents de prendre du temps pour corriger des plans et devis mal faits par les firmes d'ingénierie au lieu d'exiger de ces « experts » de produire le travail pour lequel ils ont été grassement payés. Serez-vous étonné si je vous dis que le prix payé pour ce travail (à reprendre) aurait été plus bas s'il avait été réalisé à l'interne par nous, les fonctionnaires ?

Allô ? Peut-on en donner pour leur argent aux citoyens de la Ville de Montréal ? Est-ce que les citoyens des quartiers Montréal-Nord et Saint-Michel, si chers à notre

« omnimaire », vont finir d'enrichir des firmes privées ? Et, en plus, pour du travail bâclé ?

Allô, l'Hôtel de Ville ? Vous voulez savoir où trouver de l'argent pour réduire la dette de notre régime de retraite ? Faites faire le travail par des Cols blancs. On coûte moins cher, on est plus vites, on travaille mieux, et ça va donner de l'ouvrage à vos cadres en trop, et ces nouveaux salariés vont contribuer au régime de retraite et, donc, en améliorer la santé financière.

Au cas où vous ne le sauriez pas, c'est la même chose qui se passe aux Immeubles, aux Parcs, en informatique, à l'Eau, dans les arrondissements, à Stationnement de Montréal et plus encore ! Plein de bonnes affaires

à couper pour gérer plus intelligemment ! Je pense que le nouvel inspecteur général a du pain sur la planche. Ne le laissez pas brûler !

Quelques brèves

- Chut, c'est un secret ! Dans les bibliothèques et à la Culture, on a coupé des heures aux auxiliaires pendant qu'on accordait un lucratif contrat à une compagnie externe qui installe un nouveau dispositif à puces dans les livres. Quand la Ville nous a annoncé ce contrat, elle a prétendu qu'il n'y avait pas assez de personnel !
- À Westmount, le projet de convention collective a été approuvé en assemblée extraordinaire le 26 mai dernier par l'ensemble des membres présents. L'avis de négociation a été transmis au DG de la Ville de Westmount afin d'entreprendre les pourparlers. Dossier à suivre.
- L'été est à notre porte, et la période de vacances aussi. Je vous rappelle de faire vos demandes de vacances par écrit (voir le formulaire de l'employeur) et si le gestionnaire vous refuse des semaines de vacances, nous n'avons que cinq jours pour contester ce refus. Aussi, les vacances sont accordées par unité administrative officielle, et non par sous-groupes, comme l'ont imposé certains chefs de section des Finances.

Sur ce, bon été et, surtout, bonnes vacances ! ♦

MEA CULPA – Dans mon article du dernier numéro, j'ai omis de vous parler d'un nouveau directorat sous ma responsabilité. Il s'agit de celui regroupant la Commission de la fonction publique, le Service de la mise en valeur du territoire, de la Société en commandite Stationnement de Montréal, la Direction des stratégies et transactions immobilières et la Direction des immeubles du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, dont le directeur syndical est Denis Sauvé, secondé par ses deux déléguées Dominique Payette et Carole Tessier.

Plusieurs dossiers occupent ces représentants : l'instauration de l'horaire flexible à l'Habitation et son application à Stationnement de Montréal, les contrats attribués en sous-traitance aux immeubles, les allocations automobiles à la Gestion du patrimoine immobilier (si je ne me trompe pas, c'est un nouveau nom), la révision du registre de postes afin de dénoncer les postes temporaires, les postes vacants non comblés à l'expiration des délais et les postes vacants des personnes hors accréditation depuis plus de 18 mois.

Le SPVM a perdu son sens des priorités Nos membres fragilisés

Lyne Lachapelle • Vice-présidente



On se souvient de la confusion qui a entouré l'implantation du système M-IRIS au SPVM. On a aboli des postes de préposés l'information – police de quartier (PIPDQ) pour les remplacer par d'autres d'agents de bureaux. On a aboli ceux-ci à leur tour parce qu'on a décidé de recréer... des postes de PIPDQ ! Ajoutons à cela les postes vacants qui sont devenus temporaires dans certaines sections, le temps pour l'employeur de se familiariser avec les besoins suscités par le nouveau système, et nous avons affaire à un beau gâchis.

L'an dernier, bonne nouvelle : on stabilise et on comble les postes vacants. Tout semblait donc aller pour le mieux. Mais c'était trop beau pour être vrai.

Vers la fin de mai, l'employeur nous a informé de son intention de recommencer à jouer avec le sentiment de sécurité qui était revenu chez nos membres en annonçant sans prévenir qu'il allait fusionner les PDQ 37 et 38, et qu'il étudiait la possibilité d'en

Le 13 mai, le SFMM et l'**Association aquatique de Dollard-des-Ormeaux** ont conclu une entente de principe que les salariés réunis en assemblée générale le 23 ont entérinée à 84 %. Et, le 25 juin, les parties ont signé la toute première convention collective de ce groupe de syndiqués qui compte entre autres des sauveteurs ainsi que des moniteurs de sécurité aquatique et de formation aquatique.

Centre des communications opérationnelles On s'assemble et se consulte !

Une assemblée d'information pour les préposés aux communications d'urgence a eu lieu le 2 mai. Ceux-ci avaient plusieurs questions à nous formuler ainsi que des demandes concernant la lettre d'entente qui encadre leur travail et leurs journées de congés. Nous avons parlé également de conciliation travail-vie et de nombreux autres sujets.

Une rencontre avec les délégués de cette section est prévue le 30 mai afin de discuter de certaines problématiques relatives par nos membres afin de prendre position dans certains dossiers.

jumeler d'autres dans un avenir plus ou moins rapproché. Pour l'instant, on nous dit que les PIPDQ restent en place ; toutefois, on a aboli un poste de secrétaire.

L'employeur fragilise nos membres par ces décisions prises sans tenir compte de la démotivation qu'elles entraînent chez nos membres. Même si on lui a martelé ce message, il fait la sourde oreille en persistant à placer son personnel et le syndicat qui le représente devant le fait accompli. Par exemple, le Syndicat n'a appris la nouvelle de la fusion des PDQ que la veille de l'envoi au personnel du courriel porteur de l'in-

formation. Comme aucune discussion à ce sujet n'a eu lieu au préalable, comment guider nos membres à travers ce nième changement ? Combien de PDQ seront touchés ? Quand l'analyse des projets de jumelage sera-t-elle complétée ? Et, surtout, combien de membres seront mis en disponibilité, dans combien de temps ?

Si l'employeur prévoit ne prendre quelques minutes pour se préoccuper de l'impact de ses décisions sur la motivation de son personnel qu'une fois celles-ci mises en œuvre, il a un sérieux problème de priorités. ♦

Dollard-des-Ormeaux

La Ville refuse de devancer l'horaire d'été

Plusieurs Cols blancs de Dollard-des-Ormeaux (DDO) ont demandé à ce que leur horaire d'été entre en vigueur plus tôt cette année.

Les discussions tenues avec l'employeur à ce sujet n'ont pas donné les résultats souhaités. En effet, vers la mi-mai, ses représentants ont informé le SFMM de leur refus d'accéder à la demande des membres.

Précisons que c'est le Conseil de ville qui a refusé de devancer

l'horaire pour des motifs opérationnels, invoquant l'importance du maintien de l'offre de service à la clientèle.

Donc, pour cet été, comme par les années passées, l'horaire estival débutera le 30 juin et se terminera le 29 août.

Les Cols blancs de DDO peuvent compter sur leurs représentants pour ne pas lâcher prise et pour réitérer leur demande l'année prochaine.

Ce n'est que partie remise ! ♦



« Le projet de loi, on n'en veut pas ! » La Coalition en action !

Jean Pierre Wafuana • Délégué syndical et responsable par intérim du Comité du journal



La grande manif du 21 mai s'inscrit dans le plan d'action de la coalition destiné à empêcher le dépôt d'un projet de loi sur les régimes de retraite des employés municipaux. C'est dans cet esprit que plus de 12 000 manifestants ont donné de la voix devant le Parlement à Québec.

Invité à se prononcer sur le sujet devant la foule, le ministre des affaires municipales, Pierre Moreau, accompagné de son collègue du Travail Sam Hamad, a réaffirmé l'intention du gouvernement de déposer un projet de loi. De façon bien directe et sans équivoque, Marc Ranger, le porte-parole de la coalition, s'est fait l'écho des manifestants en lui répliquant qu'« un projet de loi, on n'en veut pas ! ».

Les syndicats font bloc

C'était le 15 avril au Palais des Congrès de Montréal, une première au Québec avec la naissance d'une coalition prête à tout si la partie gouvernementale venait à refuser de négocier. D'entrée de jeu, son porte-parole, Marc Ranger a rappelé qu'il s'agit « d'un droit fondamental ». La coalition, dit-il, constitue un outil de mobilisation, car le temps est venu de se faire entendre. La coalition a donc rendu public un plan d'action qui s'appuie sur l'argument selon lequel la négociation, ça marche !

Prouver que la négociation, ça marche !

Quoiqu'il en soit, la coalition opte d'abord pour la table de négociation, car les résultats obtenus antérieurement prouvent que ça marche. La libre négociation à fait ses preuves, estiment les ténors de la

plate-forme. Par contre, elle entend rejeter toute disposition législative allant à l'encontre de ce principe. C'est du moins ce qui est ressorti de l'engagement moral auquel les participants du rassemblement du 15 avril ont librement et unanimement adhéré. ♦

Une conférence magistrale

Frédéric Hanin, professeur au département des relations industrielles de l'Université de Laval, a animé l'un des temps forts de cette réunion en prononçant une allocution sur « les défis et enjeux des régimes de retraite. » Il ne s'agit pas d'un privilège coûteux pour les contribuables, comme les médias et une certaine opinion publique tendent à le véhiculer. Au contraire : les régimes de retraite à prestations déterminées sont un patrimoine collectif. Selon le modèle québécois, ils visent à fournir à long terme une sécurité financière suffisante durant la retraite. Y toucher aurait inévitablement un impact négatif. Pour le P^r Hanin, on ne peut pas envisager leur négociation dans un cadre imposé. Allusion faite notamment au projet de loi tel que déposé au Parlement par l'ex ministre Maltais et particulièrement en son point concernant le partage des coûts à 50-50 pour le service passé. Frédéric Hanin pense qu'une approche sectorielle et une action collective pourraient contribuer à améliorer la gestion des placements et rendre l'opinion publique plus attentive et sensible à la bataille syndicale. Cela n'est un secret pour personne, la lutte menée présentement par le syndicat n'est guère « sexy », à cause d'un battage médiatique défavorable. Pour renverser la tendance, l'action collective reste une option.



Journée d'étude au Palais des congrès – 15 avril 2014





Union des municipalité du Québec (UMQ) – 24 avril 2014



Québec – 21 mai 2014



Hôtel de Ville de Sherbrooke – 2 juin 2014



Parc Jean-Drapeau – 8 juin 2014



Journée à Québec ! Manifester pendant sa journée de congé !

J'ai décidé de la passer avec mes consœurs et confrères du SFMM devant le Parlement de Québec ! Pourquoi ? Pour manifester contre le gouvernement qui veut nous imposer une loi au lieu de négocier le dossier de nos régimes de retraite.

En tant que membre du SFMM, le slogan *Libre négo* m'interpelle et devrait sonner une cloche dans l'esprit de chacun et chacune. Que vous soyez à la veille de votre retraite ou à l'aube de votre carrière, vous devez réagir devant l'injustice que propose une « loi bulldozer » ! Nous étions des milliers aujourd'hui, tous corps syndicaux confondus, pour exprimer notre intention de négocier avec le gouvernement et pour l'inciter à le faire de bonne foi.

J'ai passé une journée inspirante et motivante. Je souhaite à d'autres d'attraper cette fièvre qui m'a envahie afin que nous soyons quelques milliers de plus lors d'un prochain rassemblement. Notre futur en dépend.

Merci à tous les membres, délégués syndicaux, directeurs syndicaux et le comité exécutif pour cette belle et importante journée.

– Annie Rochon,
aide-bibliothécaire,
arrondissement LaSalle

Le comité d'enquête et de lutte anti sous-traitance Protégeons nos emplois !

Maryse Chrétien • Vice-présidente par intérim



Plusieurs facteurs font craindre le pire pour le maintien des emplois cols blancs à la Ville de Montréal. Malheureusement, la tendance s'est accentuée ces derniers mois par des décisions subites de notre nouvelle administration.

Pourtant, des leçons auraient dû être tirées des fâcheuses expériences des récentes années dans l'octroi de contrats de travaux publics. L'administration montréalaise avait pourtant promis de rapatrier plus d'activités à l'interne de la Ville afin d'éviter d'autres scandales liés à la collusion et à la corruption. L'embauche massive de personnel qualifié s'avérait la solution administrative pour éviter les abus de certaines firmes de génie. Elle avait également signifié à ses citoyens qu'elle allait mieux gérer l'argent des contribuables en encadrant mieux le travail et les extras demandés par les firmes privées. Toutes ces mesures positives mises de l'avant risquent d'être réduites à néant en raison de nouvelles décisions administratives rendues depuis janvier dernier.

Les effets pervers du gel d'embauche

Depuis janvier 2014, on observe un gel d'embauche à la Ville de Montréal. Ce dernier perdure depuis assez longtemps ! Il mine le développement et la pérennité de l'expertise technique à l'interne de la Ville. Le 15 avril dernier, un article paru dans *La Presse* mentionnait que des firmes de génie conseil seraient appelées en renfort pour augmenter le taux de réalisation de chantiers. Ainsi, des surveillants de travaux du privé seraient mis à la disposition de la Ville ! Ce n'est rien pour nous rassurer. Si nous possédons les fonds nécessaires pour recourir au privé, pourquoi ne pouvons-nous pas embaucher nos propres techniciens et surveillants de travaux ? Par surcroît, les Cols blancs ont pour mission d'assurer un service de qualité exemplaire, et ce, sans marge de profit ! De plus, au contraire des firmes privées, ils sont responsables et redevables aux citoyens. Les dérapages des années passées sont justement survenus

en raison de connivences entre des entrepreneurs et des firmes privées.

Les actions pour la lutte

En avril dernier, les ingénieurs municipaux ont déposé un mémoire à la Commission Charbonneau qui abondait dans le même sens. La Ville n'a pas encore les outils et les mesures adéquates pour encadrer le travail des consultants externes. Selon eux, les facteurs de risque à la propension de la collusion et de la corruption existeront tant et aussi longtemps que l'expertise interne ne sera pas mise en valeur et protégée.

Le Comité d'enquête et de lutte anti sous-traitance utilise présentement des clauses de l'article 10 de notre convention collective pour remettre en cause certains contrats octroyés qui touchent des tâches de Cols blancs. Au Service des infrastructures de la voirie et du transport, des griefs ont été déposés à l'endroit de nombreuses firmes de génie. Si, comme membre, vous vous doutez que vos tâches soient effectuées par des salariés hors de notre accréditation, faites-en part à votre directeur syndical. Il fera enquête et travaillera de concert avec notre comité. ♦

Les membres du Comité d'enquête et de lutte anti sous-traitance (LAST)

Maryse Chrétien, responsable

Marcel Riley, secrétaire

Danièle Bonami, Magalie Pierre et Simon Welman, membres

PROMOTION AUX MEMBRES DU CSFMM
Plusieurs projets immobiliers
ACHETER POUR INVESTIR

- terrain
- condominium
- triplex
- duplex

514 863-3156
514 214-6557

ON S'OCCUPE DE LA GESTION !

BON RENDEMENT



Le Comité des horaires atypiques Une nouvelle équipe élue

Jean-Pierre Chalifoux • Responsable du Comité des horaires atypiques



Lors du Conseil général de janvier dernier, les membres présents ont élu une nouvelle équipe pour le Comité des membres ayant des horaires atypiques sous la direction du vice-président Dominic Charland.

Le comité s'est donné des objectifs très ambitieux afin de mettre en œuvre des outils pour aider notre Comité exécutif ainsi que les directrices et directeurs qui représentent des membres à horaires atypiques. Plus particulièrement, permettre à celles et ceux qui travaillent sur un horaire de rotation complète ou qui travaillent selon des horaires de 12 heures toutes les fins de semaines de pouvoir mieux concilier le travail avec leur vie personnelle.

Nous savons tous que, pour l'employeur, les besoins opérationnels sont plus importants que la conciliation entre travail et vie personnelle. Pourtant, en 2014, les gestionnaires devraient com-

Les membres du Comité des horaires atypiques

Jean-Pierre Chalifoux, responsable

Magalie Pierre, secrétaire

Nathalie Bouchard, Sandra Talbot et Manon Lavoie, membres

prendre que la vie n'est plus la même qu'autrefois et qu'il serait bien que l'employeur s'adapte à cette nouvelle réalité.

Tout horaire atypique ne permet pas pour le moment d'obtenir des horaires flexibles ou un aménagement particulier. C'est pour ces raisons que le Comité a besoin de votre implication. Comme vous le savez, une organisation syndicale tente de satisfaire les besoins de ses membres et de favoriser l'avancement de leurs idées.

24 heures sur 24

Vous pouvez laisser un message
dans la boîte vocale de votre
représentant(e) syndical(e) !

514 842-9463

Un appel à tous

Bien que les membres du Comité détiennent une certaine expertise dans le domaine des horaires atypiques, certains d'entre vous ont peut-être des idées à nous soumettre. Nous n'avons pas la prétention de tout connaître et c'est pourquoi nous vous demandons de partager vos idées, même les plus originales, souvent celles qui font le plus de chemin.

N'hésitez pas à nous envoyer vos suggestions au Comité des horaires atypiques à l'adresse suivante : cmha@sfmm429.qc.ca ♦

L'Aut'JOURNAL

Les grands journaux appartiennent à quelques familles multi-millionnaires et sont financés par la publicité d'entreprises multi-milliardaires. Pas étonnant que nos intérêts n'y soient pas défendus !

L'aut'journal est un mensuel progressiste sans but lucratif et sans publicité des grandes entreprises. Depuis sa fondation il y a 22 ans, une équipe de bénévoles y défend nos intérêts.

Lisez les chroniques de Léo-Paul Lauzon, Jean-Claude Germain, Victor-Lévy Beaulieu, Pierre Dubuc et plusieurs autres.

Abonnez-vous ! Faites parvenir un chèque de 30 \$ (un an) à L'aut'journal, 3575, boul. Saint-Laurent, bureau 117, Montréal, H2X 2T7

Nom : _____ Organisme : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Tél. : _____ Courriel : _____

Pour un point de vue différent de l'actualité,
l'Équipe du SFMM (SCFP) encourage ses membres à lire L'aut'journal.

www.l'autjournal.info

Troisième colloque en santé et sécurité du travail (SST)

Des Cols blancs honorés



Luc Veillette • Agent de prévention SST

Le 22 mai dernier, s'est déroulé le 3^e colloque SST de la Ville de Montréal. Cet événement a permis de souligner les réalisations des diverses unités administratives en matière de santé et sécurité du travail, tant chez les Cols blancs et Cols bleus que les policiers et les pompiers.

Plus de 350 salariés, soit des gestionnaires et des travailleurs très impliqués en SST dans leurs milieux de travail, se sont retrouvés au marché Bonsecours pour discuter, apprendre et surtout, reconnaître le travail effectué en matière de SST.

Présentation des services offerts

Après le mot de bienvenue de M^{me} Suzanne Desjardins, directrice santé, mieux-être et développement organisationnel, M^{mes} Denise Soucy et Amélie Trudel, de l'Association paritaire pour la santé et sécurité du travail du secteur affaires municipales (APSAM), sont venues nous présenter les différents services offerts aux travailleurs municipaux. Si vous êtes curieux,

le site Internet de l'APSAM (apsam.com) regorge d'informations pertinentes et accessibles.

Par la suite, la D^{re} Sonia Lupien nous a donné une conférence très intéressante sur le stress au travail. Très dynamique et pleine d'humour, cette conférence visait à démystifier la définition du stress et à résumer les découvertes scientifiques faites au cours des 30 dernières années.

Les prix reconnaissance

L'édition 2014 fut particulièrement faste en ce qui concerne les Cols blancs. En effet, ce n'est pas moins de neuf projets qui furent présentés au Comité général de coordination (CGC). Ces projets provenaient des arrondissements du Plateau Mont-Royal, du

Sud-Ouest, de Ville-Marie, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, ainsi que de la Direction des stratégies immobilières, du Service des technologies de l'information, du complexe sportif Claude-Robillard et de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte. Félicitations à tous ceux qui s'impliquent en SST : vos projets étaient très intéressants et démontraient un engagement indéniable.

Malheureusement, il n'y a eu qu'un prix reconnaissance pour les Cols blancs. Après quelques heures de dur labeur, les membres du CGC (M^{mes} Julie Lépine et Jocelyne Marquis, représentantes en prévention SST, Brigitte Boyte et Sylvie Séguin, directrices syndicales, Annie Boisclair, conseillère principale SST, MM. Martin Gince, com-



L'équipe de Cols blancs de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension récolte le fruit de son dur labeur !

Eric Boité : photographie

plexe sportif Claude-Robillard, Christian Alary, Service de police de Montréal et moi-même) ont soumis au comité d'appui les trois projets qui nous semblaient les plus méritoires.

Les finalistes

Premier projet : « Garde-corps amovible à enroulement motorisé à sangle au dessableur n° 1 », station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte. La collaboration des gestionnaires et des travailleurs à ce projet a permis de réduire au minimum la manipulation de plusieurs sections de garde-corps en aluminium, tout en répondant aux normes de sécurité.

Deuxième projet : « Moderniser des environnements de travail d'une autre génération pour les rendre ergonomiques et sécuritaires » présenté par l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Puisque le personnel œuvrant dans les bibliothèques est appelé à travailler dans un environnement qui n'est pas toujours adapté à la nature de leur travail, les parties patronale et syndicale ont uni leurs efforts et le résultat final consiste en une bibliothèque mieux adaptée et plus ergonomique où le risque de blessure au dos, aux poignets et aux épaules est grandement réduit.

Troisième projet « Ouverture de la fosse de sable pour l'activité du saut en longueur », présenté par le complexe sportif Claude-Robillard. Bien que la fosse de sable pour le saut en longueur au CSCR ne

soit utilisée que cinq fois par année, son aménagement nécessite de longues heures de manipulation de lourdes charges. Un comité paritaire a donc été formé pour trouver une solution. L'installation de cinq treuils et l'utilisation d'une mini-excavatrice sont venues réduire de 90 % les opérations manuelles faites par les employés.

Saviez-vous qu'au Québec 32 jeunes travailleurs sont victimes d'un accident de travail chaque jour ?

Et le gagnant est...

C'est donc au comité d'appui qu'est revenue la lourde tâche de désigner le gagnant. Cette édition 2014 a vu l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc Extension et son projet de modernisation d'une bibliothèque remporter la palme. Ce projet de longue haleine a nécessité la collaboration de plusieurs travailleurs et gestionnaires. Un ergonomiste a été consulté et

les recommandations ont été étudiées et appliquées. Félicitations à tous ceux qui se sont impliqués dans cette démarche. Sans votre implication, toutes ces améliorations n'auraient pas été possibles.

L'avenir

Après la présentation des prix de reconnaissance, M. Pierre-Paul Vaudreuil, directeur à la CSST, est venu nous présenter les priorités de son organisme pour la prochaine année. L'une d'entre elles se focalisera sur les jeunes et les nouveaux travailleurs. C'est donc une volonté de la CSST de s'assurer que l'information sur les dangers reliés au travail et la formation sur des méthodes de travail sécuritaires soit donnée aux travailleurs dès l'embauche.

En conclusion, le directeur général de la Ville de Montréal, M. Alain Marcoux, est venu exprimer sa fierté de voir tant de monde rassemblé pour souligner l'implication quotidienne des travailleurs et gestionnaires en matière de santé et sécurité du travail. S'il n'en tenait qu'à lui, cet événement pourrait rassembler trois ou quatre fois plus de personnes à l'avenir.

Encore une fois, félicitations aux gagnants de toutes les catégories. Vous pouvez déjà penser à soumettre un projet pour le prochain colloque. Même s'il n'est pas encore annoncé, souhaitons que le succès grandissant remporté par cette édition favorise le retour de l'événement en 2015. ♦

Besoin d'aide ? Problèmes personnels ?

**JEU • BURN OUT
CONSOMMATION • VIOLENCE**

UN SERVICE CONFIDENTIEL D'AIDE ET D'INFORMATION
VOUS EST OFFERT SANS FRAIS PAR NOTRE SYNDICAT

Les responsables du Programme
d'aide aux membres (PAM)

514 842-9463

Sylvie Beauchamp et Stéphane Armstrong

Vous êtes VICTIME

d'un accident de travail, d'une maladie professionnelle
ou d'une lésion psychologique en lien avec le travail ?

Avant de débiter vos démarches auprès de l'employeur ou de la CSST,
informez-vous !

Contactez l'agent en réparation santé et sécurité du travail du
Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal
Daniel Morin : 514 842-9463, poste 242

Vous éviterez ainsi de vous retrouver sans le sou ou
aux prises avec les dédales de la bureaucratie !

**Cette assistance est prévue à l'article 279 de la Loi des
accidents du travail et des maladies professionnelles.**



La prévention est l'affaire de tous ! Un été sans danger



Julie Lépine • Agente de prévention SST

La saison estivale signifie le retour au travail de centaines de nos membres saisonniers. Les dernières statistiques de la CSST révèlent que 32 jeunes de moins de 24 ans se blessent chaque jour au Québec.

Acet effet, vous vous devez de déclarer tout accident aussi banal soit-il. Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire d'accident de travail de l'employeur. Nous vous suggérons également de déclarer tout agression verbales car celles-ci peuvent parfois vous sembler banales mais devenir fatales avec le temps.

Selon la *Loi sur la santé sécurité au travail* (LSST) et le *Règlement sur la santé et*

la sécurité du travail (RSST), vous et votre employeur avez des responsabilités en matière de santé et sécurité (art. 49, 50, 51, LSST).

À chaque emploi ses risques – à vous de les reconnaître. Vous avez des droits et des responsabilités face à votre travail. Plusieurs formations existent pour effectuer votre travail en toute sécurité.

À chaque travail, sa méthode. Des équipements de protection individuels existent

pour certains emplois. Informez-vous sur quoi faire en cas d'accident du travail. Il existe des mesures d'urgence dans chaque établissement et vous vous devez de les connaître. Il existe un comité local en santé et sécurité du travail. L'employeur se doit de répondre à toutes vos questions et le comité local est là pour vous guider et prendre en charge la prévention en milieu de travail. ♦

Visitez le www.jeunesautravail.com

Les risques associés au travail saisonnier

Les coups de chaleur

Étourdissements ? Vertiges ? Fatigue inhabituelle ? C'est peut-être le début d'un coup de chaleur. Prévenez un secouriste et un superviseur.

Propos incohérents ? Perte d'équilibre ? Perte de conscience ? Ici il y a une urgence, il faut intervenir immédiatement et traiter la personne comme si elle subissait un coup de chaleur.

Pour prévenir les coups de chaleur lors des fortes chaleurs, il faut boire au minimum un verre d'eau toutes les 20 minutes et cela même si vous n'avez pas soif. Porter des vêtements légers et éviter de vous exposer longuement au soleil. (source : le guide *Travailler à la chaleur* de la CSST).

Les risques biologiques

Les matières infectieuses, les virus, les parasites, les champignons, les seringues, les crachats, le sang, les moisissures, les bactéries, les plantes, les insectes, les oiseaux, les humains... et les autres animaux peuvent tous avoir des effets néfastes. De 70 à 80 % des infections sont transmises par les mains – de là l'importance du lavage de mains.

Les insectes piqueurs

Éviter de se faire piquer constitue le meilleur moyen de prévention. Aussitôt que vous voyez un nid informer votre employeur de sa présence. Celui-ci se doit de :

- vous informer des risques liés aux piqûres d'insectes ;

- élaborer des méthodes de travail pour éviter que vous soyez en contact avec les insectes dont le venin déclenche des réactions allergiques ;
- vous fournir des moyens de communication efficaces dans chaque lieu de travail ;
- élaborer des mesures d'urgence ;
- faire détruire les nids repérés sur les lieux de travail.

(Source : la brochure *Gare aux insectes piqueurs* de la CSST)

Travail en milieu isolé

Lorsqu'un travailleur exécute seul un travail dans un lieu isolé où il lui est impossible de demander de l'assistance, une méthode de surveillance efficace, intermittente ou continue, doit être mise en place (art. 322, RSST).

L'employeur doit faire un inventaire des situations de travail isolé et implanter des procédures visibles, affichées, comprises et appliquées dans le contexte du travail isolé :

- fournir un équipement de communication approprié et opérationnel ;
- possibilité de logger des appels d'urgence au 9-1-1 ;
- des affiches avec l'interdiction d'agressions verbales ou physique ;
- assurer un accès sécuritaire au lieu de travail ;
- fournir un équipement de communication approprié et opérationnel ainsi que les procédures claires et précises pour les utiliser.



XVI^e congrès biennal du CPSM

La relève syndicale !

Le Comité du journal

Ce congrès du Conseil provincial du secteur municipal (CPSM), qui s'est déroulé sous le thème de la relève syndicale, s'est tenu à Gatineau du 13 au 16 mai dernier.

Une délégation de notre section locale y a participé. Les principaux thèmes abordés lors de ce congrès furent, bien entendu, les régimes de retraite, mais aussi des présentations dans le cadre de la campagne *Ensemble pour un monde plus juste* qui traitait des mouvements politiques et de projets de loi de la droite. Des ateliers ont porté sur des solutions proposées pour améliorer le réseau de communication entre les différentes sections locales. Par des allocutions et des conférences, les délégués ont échangé des idées et ont fait le point sur les nombreux enjeux et défis auxquels ils font face.

Bien entendu, Marc Ranger, porte-parole de la Coalition dans la campagne syndicale *La négociation, pas la confrontation* contre le dépôt d'un projet de loi encadrant le financement des



régimes de retraite municipaux du ministre Moreau, a réitéré l'importance de la solidarité et de l'unité des diverses sections locales pour ce combat commun.



Des syndicalistes au premier plan

Le Comité des jeunes du CPSM a rendu hommage à notre président, Alain Fugère, par l'intermédiaire d'une vidéo réalisée avec la complicité de Michel Bouliane, le président des Retraités du 429. Ce dernier a souligné son cheminement et son engagement syndical au fil des ans. Les jeunes du comité ont par la suite interviewé

M. Fugère sur les faits marquants de son parcours en tant que syndicaliste à la Ville de Montréal ainsi qu'à connaître sa vision de la relève syndicale.

Claude Hétu (un ancien membre Col blanc du 429) et maintenant directeur général de la Fondation de la formation économique (Fonds de solidarité FTQ), a rendu hommage à René Fréchette (un ancien membre du 429 également) pour sa retraite comme conseiller émérite au SCFP. Tous ont tenu à souligner sa contribution exceptionnelle au monde syndical.

La clôture du congrès s'est soldée par les élections au Conseil général du CPSM. Patrick Gloutney et son colistier, Stephen Doucet, ont été reconduits à leurs postes respectifs de président et de secrétaire-trésorier. Tous les autres membres du conseil général, dont Mario Sabourin du 429, ont été réélus par acclamation. ♦



Flash d'info

Durant l'absence de la vice-présidente Josée Lacroix, l'Exécutif du SFMM a appelé la directrice syndicale Maryse Chrétien à prendre sa relève. Josée est maintenant de retour parmi nous, ce qui a conduit Maryse à revenir à ses anciennes amours, c'est-à-dire son poste de directrice syndicale au SITE et de responsable des comités de lutte anti-sous-traitance et du journal.



Projet de Loi C-377 Mépris et gaspillage !

Le Comité du journal

Voici qu'un exemple de lois américaines du type *right-to-work* qui traverse la frontière canadienne par l'entremise du gouvernement fédéral. Le projet de loi C-377 a été adopté en décembre 2012.

Préésenté par le député conservateur Russ Hiebert, il a pour objectif de forcer les syndicats à dévoiler, par le biais de rapports détaillés, toute dépense supérieure à 5000 \$. Même amendé dernièrement par le Sénat relativement aux limites des dépenses à déclarer, ce projet de loi cache des buts sournois derrière son principe de transparence.

Malgré le fait que des avis juridiques qualifient ce projet de loi d'anticonstitutionnel et que ce dernier irait à l'encontre de la *Charte canadienne des droits et libertés*, le gouvernement Harper poursuit sur sa lancée. Survolons quelques-uns des véritables enjeux camouflés par le fédéral à mettre de l'avant cette loi.

Les enjeux sournois soulevés par C-377 :

- ralentir, voire paralyser les activités syndicales ;
- renforcer les préjugés véhiculés dans la population à l'égard des syndicats en laissant croire que leurs activités sont

illégitimes ;

- faire diminuer les demandes d'accréditation syndicale.

Plus précisément, le gouvernement fédéral désire rompre le rapport de force entre les syndicats et les employeurs. Un employeur bien renseigné sur la condition financière du syndicat de son entreprise aura une bonne longueur d'avance dans l'élaboration de ses plans de négociations.

Ensuite, la production de rapports financiers très étoffés entraînera sans contredit des coûts administratifs élevés pour les syndicats canadiens. On calcule que pour un syndicat de taille moyenne au pays, ce dernier devra y consacrer plus de 400 heures annuellement – du temps précieux perdu pour le bien des membres au profit d'une bureaucratie inutile.

La cerise sur le gâteau : le fédéral englutira des centaines de millions dans la création de guides et de formulaires, sans parler des outils à développer pour archiver,

traiter et consulter ces données. L'argent des contribuables est encore jeté par les fenêtres. Faisons-le savoir !

Le Québec plus touché

Finalement, ce sera le Québec qui écopera encore plus des conséquences néfastes de ces nouvelles mesures. En effet, parmi les provinces canadiennes, le Québec possède le taux le plus élevé de salariés syndiqués.

En conclusion, il faut que tous les citoyens soient informés que ce projet de loi C-377 n'a d'autre but que de faire reculer les droits des travailleurs. Dans la même veine, d'autres projets de loi suivront. À titre d'exemple, la loi C-525 portant sur le droit de vote des employés. Le gouvernement Harper exige plus de transparence des syndicats, mais, à l'inverse, quand pourrions-nous traverser ce mur d'opacité érigé devant les associations patronales ? ♦

Sources : FTQ, Radio-Canada.ca, Newswire.ca

Actualités

Du changement au sein



France Dubois



Stéphane Armstrong

Notre Programme d'aide aux membres (PAM) et notre équipe de spécialistes en santé et sécurité du travail ont vécu ces dernières semaines des changements de garde partielle.

La coresponsable du PAM France Dubois qui, depuis nombre d'années, travaillait au bien-être des membres du SFMM, a décidé de se prévaloir de son droit à une retraite bien méritée. Cette femme au jugement sûr et à la capacité d'écoute remarquable a été remplacée par Stéphane Armstrong, qui compte une longue expérience comme membre du Comité des délégués sociaux et comme représentant syndical des Cols blancs du SPVM (unité administrative – application des règlements du stationnement).



Du syndicalisme... ailleurs !

Solidarité : libérateur de la Pologne

Maryse Chrétien • Vice-présidente par intérim



Le mouvement syndical s'active en Pologne après la Première Guerre mondiale. Il s'intègre à l'idéologie communiste et au système totalitaire de l'époque. Aucun syndicat indépendant n'est autorisé. Il faut attendre jusqu'en 1980 pour voir naître dans un chantier naval de la ville de Gdansk la première association syndicale non liée au régime politique.

Aнна Walentynowicz, une salariée du chantier, lança la première l'idée de créer un tel syndicat et fût licenciée pour cet acte. De multiples grèves sur les chantiers navals s'ensuivirent pour donner naissance à la Fédération Solidarnosc (Solidarité), dont le syndicaliste Lech Walesa devient le cofondateur avec Anna Walentynowicz.

À une vitesse fulgurante, la fédération grandit pour regrouper plus de 10 des 13 millions de salariés en Pologne. De cette

vague syndicale s'inspira un large courant de pensée sociale contre le régime communiste polonais. Les revendications syndicales mises de l'avant par Lech Walesa ont servi de catalyseur à l'effondrement du régime.

Un pape porteur d'espoir

Un facteur externe non négligeable est venu appuyer cette quête de renouveau ; la nomination de Jean-Paul II, un pape polonais. Ce dernier vient donner au peuple polonais un message porteur d'espoir et de confiance en l'avenir. À la fin des années 1980, la colère de la population envers le régime atteint à son apogée. Solidarnosc, par son influence, a tempéré cette

révolte populaire et a évité des conflits sanglants. En 1990, Lech Walesa, jouissant d'une immense notoriété, brigue la présidence de la République de Pologne. Les tensions se sont aussitôt apaisées. Dès lors, les syndicats se distingueront complètement du monde politique.

De syndicaliste à homme d'État, Lech Walesa a amené une réforme en douceur du régime pour y instaurer une réelle démocratie. Certains intellectuels diront que sa sphère d'influence a été telle qu'il a planté les assises nécessaires à la chute du rideau de fer en Europe. ♦

Sources : Wikipedia, MARTOS, Jean-François. 1983. *La contre-révolution polonaise par ceux qui l'ont faite*. Paris : Ivrea (coll. Champ Libre), 127 p.



n de l'Équipe du 429

Autre départ marquant : celui de la représentante en prévention SST Jocelyne Marquis, qui a contribué au règlement de dossiers relatifs au port d'équipement de sécurité, à l'ergonomie et au travail isolé. Pour prendre sa relève, l'Équipe syndicale du SFMM a fait appel à Luc Veillette, un directeur syndical au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale que son expertise acquise comme membre du Comité général de coordination en santé et sécurité du travail a bien préparé pour occuper ses nouvelles fonctions.

À France et à Jocelyne, nous adressons nos remerciements et formulons nos vœux pour une longue et heureuse retraite. Dans le même élan, nous souhaitons la bienvenue à Stéphane et à Luc !



Jocelyne Marquis



Luc Veillette

Le Comité du journal

**INFO
ASSURANCES**

BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

PAYEZ VOTRE PRIME D'ASSURANCE PAR DÉDUCTION SALARIALE
NOUS DÉDUISONS DIRECTEMENT DE VOTRE PAYE VOS PRIMES D'ASSURANCE

En choisissant la **déduction salariale,
vous optez pour un mode de paiement**

RAPIDE !

La prime est répartie en 24, 26 ou 52 versements

PRATIQUE !

Vous ne vous occupez de rien

GRATUIT !

Aucun frais supplémentaire, aucun frais d'intérêt

Cette méthode de paiement facilite la planification de votre budget
et vous procure la tranquillité d'esprit

Elle est offerte exclusivement aux membres du SFMM

Profil
d'un assuré
du SFMM
chez Burrowes !



Membre
du SFMM,
Louis travaille
pour la Ville
de Montréal

Louis, 35 ans,
père de deux garçons
et assuré chez
Burrowes
depuis dix ans

Aime les voyages,
le plein air,
la course à pied,
les bonnes bouffes
entre amis, les sorties
en famille !

Satisfait
d'être assuré
avec Burrowes
pour sa maison,
son auto
et sa moto

« Mes primes sont
prélevées directement
sur ma paye sans aucun
frais, comme ça je n'ai pas
à me préoccuper de payer
mes assurances.
La vie est belle ! »

514 905-SFMM (7366)
info@burrowes.ca

Tournoi de golf 2014

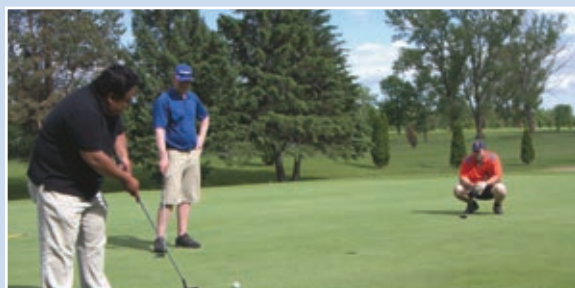
Les pros n'ont qu'à bien se tenir !

Le 6 juin, plus d'une centaine d'émules de Tiger Woods et d'Annika Sorenstam ont envahi les deux parcours du club de golf Saint-François de Laval à l'occasion du Tournoi annuel du Centre social des fonctionnaires municipaux de Montréal. Le ciel incertain du matin s'est vite dégagé, et c'est avec entrain que les joueurs se sont livrés à une joviale et courtoise compétition mettant à l'épreuve leur précision et leur... imagination. Pour veiller à ce

que la journée se déroule dans les meilleures conditions possibles, une armée de d'organisateurs et de bénévoles ont mis l'épaule à la roue. Que ce soit en sillonnant les gazons pour leur servir friandises et rafraîchissements ou en leur offrant quelque chose de plus consistant à une station barbecue, celles et ceux-ci n'ont pas ménagé leurs efforts pour faire de l'événement un succès. ♦



Alain Fugère, notre président, en compagnie de l'organisateur du tournoi, Claude Papineau.



NOS COMMANDITAIRES

ASSURANCES BURROWES
DESJARDINS – CAISSE DU RÉSEAU
MUNICIPAL
DÉCLIC COMMUNICATIONS
FONDS DE SOLIDARITÉ (FTQ)
JACQUES VEILLEUX, CONSEILLER EN
SÉCURITÉ FINANCIÈRE
LAMOUREUX, MORIN,
LAMOUREUX, AVOCATS
LES GRANDS EXPLORATEURS

LES MATELAS ROBERT BASTIEN
LES RETRAITÉ(E)S DU 429 (SFMM)
LES SERVICES ACTUARIELS SAI INC.
FOURNITURES DE BUREAU DENIS
CAFÉ MILANO
PLAZA ANTIQUE
PROMOTION UNIVERSELLE
ATELIER QUÉBÉCOIS OFFSET INC.
LA CONCA D'ORO

NOS BÉNÉVOLES

Comité organisateur :

CLAUDE CUIILLERIER, FRANK MAZZA, CLAUDE PAPINEAU

Bénévoles :

MARIE-HÉLÈNE BÉLANGER
FRANCINE BOULIANE
DIANE BOURGET
ANDRÉ COUTURE
GUIVANNI DI TIRRO
ALAIN FUGÈRE
JOHANNE JOLY
MARIO LAPOINTE

CHRISTIANE LÉGER
LUCIEN LEPAGE
JULIE LÉPINE
VALMONT MICHAUD
STÉPHANE PAPINEAU
MARC POMINVILLE
ROBERT ROBERGE
MARIO SABOURIN

ALAIN THÉRIAULT
JACQUES THÉRIAULT
MARIELLE THÉRIAULT
SUZANNE THÉRIAULT
LISE THOUIN
EMANUELE VACANTE

Fête estivale des enfants Après la pluie... le beau temps !

Les caprices de mère Nature ont obligé les organisateurs de la deuxième édition de l'événement à la reporter d'une journée. Fort heureusement, le lendemain, la bonne dame avait récupéré sa bonne humeur, ce qui a permis aux centaines de jeunes participants de profiter à plein de la kyrielle de jeux et d'activités que le Centre social des fonctionnaires municipaux de Montréal leur avait réservées ! ♦



BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

1^{er} TIRAGE du CONCOURS J'AI MON VOYAGE...

Douze finalistes au total et... UN gagnant

Tous des membres du SFMM (SCFP)



Syndicat
des fonctionnaires
municipaux de Montréal (SCFP)
Le plus grand syndicat du secteur municipal québécois

Gagnez un crédit voyage
d'une valeur de 3000\$
vers une destination
de votre choix !

COMMENT PARTICIPER ?

- Demandez-nous une soumission
- Devenez un nouveau client
- Nos clients existants sont automatiquement inscrits

Prochains tirages :

31 août 2014 • 31 décembre 2014

VOICI QUELQUES CONSEILS AVISÉS POUR RÉDUIRE VOTRE PRIME D'ASSURANCE AUTOMOBILE

- Assurez votre habitation auprès de Burrowes et bénéficiez ainsi d'un rabais de **pluralité de contrats**
- Équipez votre véhicule d'un **système antivol** (marquage, de repérage)
- **Augmentez votre franchise** tout en ayant à l'esprit le montant que vous êtes prêt à déboursier advenant un sinistre (500 \$, 1 000 \$?)
- Votre auto prend de l'âge ? Demandez-vous s'il ne serait pas avisé de **réduire les garanties d'assurance** tout en ayant conscience de ce que cela implique
- Et lorsque vous magasinez votre véhicule, n'oubliez pas que **certains modèles sont plus chers à assurer que d'autres** à cause du vol, du coût des pièces, etc.

*Consultez votre courtier d'assurance,
il est là pour vous conseiller !*



info@burrowes.ca 514-905-SFMM (7366)



LA FORCE D'UN GROUPE

**C'EST COOPÉRER AU BIEN-ÊTRE
FINANCIER DE MILLIERS
D'EMPLOYÉS MUNICIPAUX**



Desjardins

Caisse du Réseau municipal

La force d'un groupe

Depuis 1945, notre mission est d'enrichir les employés municipaux, individuellement et collectivement!

NOS AVANTAGES UNIQUES*

- Connaissance incomparable de votre milieu et de vos conditions de travail
- Frais d'utilisation gratuits
- Frais de notaire payés à concurrence de 850 \$ à l'achat de votre première propriété
- Bonification de 100 \$ sur votre premier 1 000 \$ investi dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE) pour un nouvel enfant
- Prime de 50 \$ sur votre premier 1 000 \$ investi en épargnes lorsque vous êtes nouvellement embauché

*Certaines conditions s'appliquent

Sans frais : 1 800 465.2449 desjardinsmunicipal.com

Centre de services financiers des pompiers (siège social)
2600, boulevard St-Joseph Est, Montréal (Québec) H1Y 2A4
Tél. 514 526.4971 Téléc. 514 526.0767



[DesjardinsMunicipal.com/facebook](https://www.facebook.com/DesjardinsMunicipal.com/facebook)

Centre de services financiers des cols bleus
8457, avenue Papineau, Montréal (Québec) H2M 2G2
Tél. 514 274.3325 Téléc. 514 274.4060